

Maîtrise universitaire en études du tourisme Master of Arts (MA) in Tourism Studies

| Faculté des géosciences et de l'environnement
| Université de Lausanne

Plan d'études

2024-2026

Entrée en vigueur | 17 septembre 2024



Faculté des géosciences et de l'environnement www.unil.ch/gse

Plan d'études

Maîtrise universitaire en études du tourisme Master of Arts (MA) in Tourism Studies

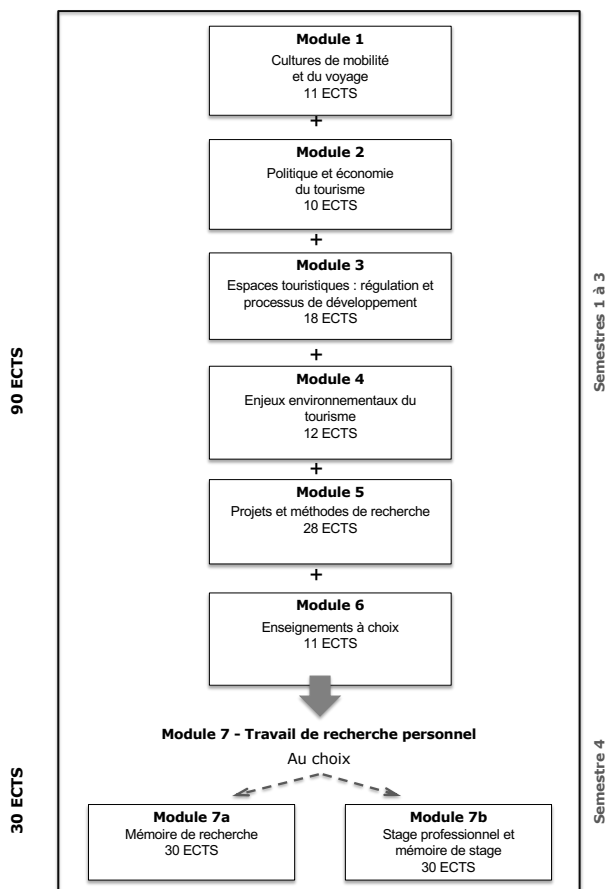
Cursus à temps partiel: Conformément à la Directive 3.12 de la Direction en matière d'études à temps partiel (50%) pour les Maîtrises universitaires, le cursus d'un·e étudiant·e inscrit·e à temps partiel est le même que celui d'un·e étudiant·e inscrit·e en Maîtrise universitaire à temps plein. Les délais d'études sont cependant aménagés de manière à permettre de réaliser les études en 10 semestres au maximum. Pour le reste, le Règlement d'études du programme s'applique.

Dans le plan d'études, la colonne « temps partiel » indique à quel semestre il est recommandé de suivre chaque cours.

La *Maîtrise universitaire en études du tourisme / Master of Arts (MA) in Tourism Studies* est organisée par - et sous la responsabilité de - la Faculté des géosciences et de l'environnement de l'Université de Lausanne.

De niveau 2^{ème} cycle, ce programme de formation de 120 crédits ECTS a une durée prévue de 4 semestres après le Baccalauréat universitaire. Il est donné en français.

Structure du Master :



Le présent plan d'études règle les dispositions suivantes :

- a) la liste des enseignements obligatoires et le nombre de crédits ECTS auxquels ils donnent droit,
- b) les différentes modalités d'enseignement et d'évaluation des enseignements obligatoires.

La Maîtrise universitaire en études du tourisme s'articule ainsi :

1. **Des cours obligatoires pendant 3 semestres** pour un total de 79 crédits ECTS ;
2. **Des cours à choix** pour un total de 11 crédits ECTS pendant les 3 premiers semestres ;
3. **Un mémoire de recherche ou un stage professionnel et un mémoire de stage** pour un total de 30 crédits ECTS.

Note :

Le Décanat de la FGSE, sur préavis du Comité scientifique du Master, peut assortir l'admission d'un·e étudiant·e au présent cursus de conditions préliminaires. Ces conditions prennent la forme d'un module ad hoc que l'étudiant·e doit faire valider. Le module est validé lorsque la moyenne des évaluations du module, pondérées par le nombre de crédits de chaque enseignement, est égale ou supérieure à 4.0.

Si le module représente un montant inférieur ou égal à 12 crédits ECTS, il se nomme « *mise à niveau intégrée* ». Le module « *mise à niveau intégrée* » est réalisé par l'étudiant·e pendant le Master. Il doit, sauf cas de force majeure, être validé à la fin de la première année du cursus de Master.

Si le module représente un montant compris entre 13 et 60 crédits ECTS, il se nomme « *mise à niveau préalable* ». Le module « *mise à niveau préalable* » doit être validé préalablement à l'entrée au Master. En cas de réussite du module du « *mise à niveau préalable* », l'étudiant·e est admis·e d'office au Master l'année suivante.

Légende du tableau des enseignements

1. **Enseignants** : N.N. = enseignant à désigner

2. **Type d'enseignement** : C = cours ex cathedra, S = séminaire, T = pratique de terrain, TP= travaux et exercices pratiques, ST = stage

3. **Heures** : les périodes réelles totales sont données ; jb = enseignement donné en jour-bloc ; djb = demi-journée-bloc

4. **Crédits ECTS** : un crédit ECTS équivaut à 25-30h de travail effectif

5. **Evaluation** : L'évaluation peut se faire sous la forme d'un examen écrit, oral, ou d'une validation (travail pratique, contrôle continu, séminaire, exposé oral, travail individuel, etc. fourni dans le cadre des études).

Les examens écrits et oraux ont lieu durant les sessions d'examens.

Les validations (contrôle continu, travail personnel, séminaire, exposé oral, travail pratique de laboratoire, travail informatique ou de terrain, excursion) ont lieu durant les périodes de cours dans le cadre des enseignements suivis ; à l'exception des excursions qui peuvent avoir lieu hors semestre. Les étudiant·e·s sont priés de se conformer aux directives des enseignant·e·s pour ces validations.

Les modalités d'évaluation sont précisées comme suit :

- E = Ecrit : examen écrit, d'une durée de 1 à 3 heures ;
- O = Oral : examen oral, d'une durée de 15 à 30 minutes ;
- Validation : peut prendre la forme suivante :
 - P = Pratique : travail individuel ou de groupe ; exposé ; rapport ; travail pratique de laboratoire ou de terrain, etc. ;
 - CCI = contrôle continu = au minimum deux évaluations durant les périodes de cours. Un retour est proposé aux étudiant·e·s après chaque évaluation ;
 - Acquis / non acquis : évaluation sans note.

* * *

Module 1 : Cultures de mobilité et du voyage

Le tourisme comporte comme enjeu central la mobilité. Ce module introduit à la réflexion sur le voyage touristique comme une pratique culturelle et sociale de mobilité contemporaine. A partir de l'interrogation des fondements et formations historiques de ces pratiques, l'articulation et l'inscription culturelle, sociale et spatiale du tourisme dans le monde contemporain sont explorées. Le tourisme permet ainsi d'engager des débats sur les grands questionnements actuels sur la mondialisation et l'articulation avec de multiples mobilités. Enfin, les formes d'organisation sociale et culturelle du tourisme, la transformation des structurations sociales et les nouveaux rapports à l'espace symbolique et géographique seront abordés.

Enseignements	Enseignants	Obligatoire	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	SA	SP	Évaluation	Crédits ECTS	Temps Partiel
Géographie des mobilités et pratiques touristiques	M. Stock	•	•		20C, 20S, 8T		CCi	5	SA1
Anthropologie du tourisme et du voyage	A. Savioz	•	•		24C, 4T		CCi	3	SA1
Sociologie du tourisme	B. Réau	•	•		28C		CCi	3	SA3
Total des crédits exigés pour ce module (moyenne pondérée par les crédits ECTS)								11	

Module 2 : Politique et économie du tourisme

Ce module présente les spécificités de la décision politique et du fonctionnement du système économique dans le domaine du tourisme. Il passe en revue les acteur·trice·s et les enjeux politico-économiques du tourisme tout en fournissant les clés de compréhension des stratégies adoptées par ces acteur·trice·s. Ainsi, les fondements de l'approche économique du tourisme et les politiques publiques du tourisme sont étudiés.

Enseignements	Enseignants	Obligatoire	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	SA	SP	Évaluation	Crédits ECTS	Temps Partiel
Gouvernance et politiques du tourisme	C. Clivaz M. Müller	•	•		20C, 20S, 8T		E	5	SA3
Économie du tourisme	L. Kebir	•	•		20C, 20S, 8T		CCi	5	SA3
Total des crédits exigés pour ce module (moyenne pondérée par les crédits ECTS)								10	

Module 3 : Espaces touristiques : régulation et processus de développement

Ce module aborde les espaces touristiques sous quatre aspects essentiels :

- 1) les lieux touristiques comme lieux urbains où les processus d'urbanisation se déroulent (économie urbaine, infrastructures urbaines, diversité et civilité urbaine ; espace public, centralité, etc.) ;
- 2) la signification sociale et symbolique des lieux touristiques, y compris le marketing territorial, qui est l'une des clés pour comprendre la structuration actuelle du monde touristique ;
- 3) les aspects économiques des lieux touristiques, à la fois concernant les systèmes locaux de production/consommation et leur développement en lien avec le marketing de destination.
- 4) la transformation de la logistique et des pratiques touristique induite par l'émergence de technologies numériques.

Enseignements	Enseignants	Obligatoire	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	SA	SP	Évaluation	Crédits ECTS	Temps Partiel
Dimensions urbaines des lieux touristiques	M. Stock	•	•			10C, 10S, 8T	CCi	3	SP2
Développement économique des territoires touristiques	L. Kebir	•	•			28C	O P	3	SP4
Marketing du tourisme	I. Frochot	•	•			28CS	P	3	SP4
Marketing expérientiel	I. Frochot	•		•	28CS		P	3	SA5
Tourisme et technologies numériques	M. Stock	•		•	28CS		CCi	6	SA5
Total des crédits exigés pour ce module (moyenne pondérée par les crédits ECTS)								18	

Module 4 : Enjeux environnementaux du tourisme

Ce module traite des enjeux environnementaux du tourisme en s'intéressant aux impacts des activités touristiques sur l'environnement, le climat et la biodiversité mais aussi aux effets des changements environnementaux sur les activités et territoires touristiques. Il propose une introduction approfondie aux contextes de ces enjeux ainsi qu'un ensemble de concepts pour les analyser dans leurs relations avec le tourisme. Il propose aussi des outils de réflexion pour la conceptualisation de solutions aux problèmes que ces enjeux suscitent.

Enseignements	Enseignants	Obligatoire	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	SA	SP	Évaluation	Crédits ECTS	Temps Partiel
Tourisme, biodiversité et diversité culturelle	L. Chanteloup	•	•			20C, 20S, 16T	P	6	SP4
Tourisme et changements climatiques	C. Clivaz M. Müller	•	•			20CS 8T	P	3	SP2
Tourisme et environnement	E. Reynard	•		•	24C 8T		O	3	SA7
Total des crédits exigés pour ce module (moyenne pondérée par les crédits ECTS)								12	

Module 5 : Projets et méthodes de recherche

Ce module vise à transmettre dans un premier temps les connaissances de base concernant la gestion et le montage de projets, et à les transférer dans des exemples concrets liés au tourisme, ainsi que les connaissances nécessaires à la production d'une enquête quantitative. Dans un deuxième temps il offre la possibilité de concrétiser ces connaissances, et plus généralement celles acquises dans les différents enseignements du master, dans le cadre d'un stage de terrain (séjour d'au moins une semaine dans un lieu touristique) ainsi que dans un projet de recherche-action mené tout au long du 3^{ème} semestre dans un territoire touristique de montagne.

Enseignements	Enseignants	Obligatoire	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	SA	SP	Évaluation	Crédits ECTS	Temps Partiel
Techniques quantitatives en sciences sociales : produire une enquête	B. Réau	•	•		28CS		CCi	3	SA1
Projet tutoré I	C. Clivaz L. Kebir M. Stock	•	•		16S		P	2	SA1
Projet tutoré II	C. Clivaz L. Kebir M. Stock	•	•			28S	P	4	SP2
Cycle de projet	G. Walters	•	•		28CTP, 2T		P	4	SA1
Stage de terrain (1 semaine bloc en septembre avant le début ou pendant le semestre)	L. Kebir	•		•	56T 4S		P	6	SA5
Projet de recherche-action	C. Clivaz AS. Fioretto	•		•	24S 12T		P	9	SA7
Total des crédits exigés pour ce module (moyenne pondérée par les crédits ECTS)								28	

Module 6 : Enseignements à choix

Le Comité Scientifique du master publie à chaque rentrée académique une liste d'enseignements à choix. Cette liste est disponible sur le site internet de la Maîtrise universitaire en études du tourisme. L'étudiant·e peut choisir des enseignements dans cette liste et peut également proposer des enseignements optionnels au sein de la FGSE, dans une autre faculté de l'UNIL ou dans une autre institution d'enseignement (EPFL, UNIGE, UNINE etc.).

Les domaines suivants sont conseillés aux étudiant·e·s :

Domaine 1 : Développement durable		
Domaine 2 : Aménagement et urbanisme		
Domaine 3 : Gestion des sports et loisirs		
Domaine 4 : Coopération au développement		
Domaine 5 : Technologies numériques		
Domaine 6 : Gestion des espaces naturels		
Total des crédits exigés pour ce module (évaluation à crédits)		11

Module 7 : Travail de recherche personnel

Le quatrième semestre est consacré à la réalisation d'un travail de recherche personnel sous la forme d'un mémoire de recherche (Module 7a) **ou** la réalisation d'un stage professionnel et la rédaction d'un mémoire de stage (Module 7b).

L'étudiant·e communique au secrétariat de la Maîtrise universitaire en études du tourisme l'orientation choisie au plus tard à la fin du troisième semestre.

Module 7a : Mémoire de recherche

Enseignements	Enseignants	Obligatoire	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	SA	SP	Évaluation	Crédits ECTS	Temps Partiel
Mémoire de recherche		•	•			•	P	30	SP6, SP8
Total des crédits exigés pour ce module								30	

Le sujet de mémoire de recherche doit être présenté au plus tard au début du quatrième semestre. Le Comité scientifique approuve les propositions de projets de mémoire et désigne un·e enseignant·e chargé du suivi de l'étudiant·e (le / la directeur·trice de mémoire).

Le travail de mémoire de recherche est à rendre à la fin du 4^{ème} semestre. Les modalités pratiques pour la rédaction et la défense sont précisées dans une directive.

Module 7b : Stage professionnel et mémoire de stage

Enseignements	Enseignants	Obligatoire	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	SA	SP	Évaluation	Crédits ECTS	Temps Partiel
Stage professionnel		•	•			ST	Acquis / non acquis	15	SP6, SP8
Mémoire de stage		•	•			•	P	15	SP6, SP8
Total des crédits exigés pour ce module (évaluation à crédits)								30	

L'étudiant·e peut réaliser un stage professionnel dans un organisme public, parapublic ou privé actif dans le secteur du tourisme (ou dans un domaine connexe), au niveau local, régional, national ou international.

Le projet de stage doit être accepté par écrit par le / la Coordinateur·trice de la Maîtrise universitaire en études du tourisme, après consultation du Comité scientifique avant le début du stage.

Les modalités pratiques et de validation du stage sont précisées dans une directive.

Le travail de mémoire de stage est à rendre à la fin du 4^{ème} semestre. Les modalités pratiques pour la rédaction et la soutenance sont précisées dans une directive.

Adopté lors du Conseil de Faculté du 11 avril 2024

Addenda

INFORMATION IMPORTANTE

La pandémie nous a montré que des circonstances indépendantes de notre volonté peuvent nous amener à devoir apporter les adaptations suivantes aux plans d'études en cours de semestre :

- possibilité de passer d'un mode d'enseignement à un autre (présentiel <—> à distance, synchrone <—> asynchrone, passage à l'enseignement co-modal là où il n'était pas prévu au départ).
- modification des modalités d'évaluation, **sans induire de dérogation aux Règlements d'études** (oral <—> écrit, examen <—> validation, travail individuel <—> travail en groupe, travail pratique <—> travail théorique, évaluation en présence <—> évaluation en ligne, etc.)
- modalités alternatives ou décalées dans le temps pour les enseignements, stages, travaux pratiques, terrains et camps qui ne pourraient avoir lieu ou les enseignements qui ne pourraient plus avoir lieu dans la forme initialement prévue.

Réserve adoptée par la Direction de l'Université de Lausanne, le 1^{er} juillet 2022